

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Académie Powerplay Academy Inc.		Date d'inspection Le 15 septembre 2025
Nom de l'établissement Académie Powerplay Academy 2		Numéro de permis 2017237
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1		Numéro de téléphone (506) 853-7529
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 54	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Roxanne Benoit	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	23 janv. 2026	
Commentaires: L'inspectrice a reçu, par courriel, un plan écrit détaillant les étapes mises en place par l'établissement afin d'atteindre la conformité liée à l'exigence de 50 % du personnel éducateur détenant un certificat en éducation à la petite enfance			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : j) les dossiers d'inspection et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs.	24(1)(j)	31 juil. 2025	09 sept. 2025
Commentaires: L'inspectrice a reçu une photo par courriel que le dernier extincteur à feu a été inspecté. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Aucune visite sur les lieux n'a eu lieu. Les informations nécessaires furent envoyées par courriel

original signé par
Roxanne Benoit
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 15 septembre 2025
Date

original signé par
Émilie Henry-Falardeau
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 septembre 2025
Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"